

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

N°02/2025-2026

ÉTABLISSEMENT : LYCEE BLAISE PASCAL – LIBREVILLE GABON – 310C02

Réuni le :

Vendredi 12 décembre 2025

Heure de début de séance :

16 h 40

Heure de fin de séance :

19 h 10

Nombre de membres présents

9

Quorum

8

Membres de droit avec voix délibérative : 3

Monsieur le Proviseur, Monsieur le Directeur des Affaires Financières, Madame la CPE Lycée.

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation avec voix délibérative : 5

Représentants des parents d'élèves avec voix délibérative : 1

Membres invités avec voix consultatives :

Madame la Présidente de l'APE, Madame la représentante des personnels locaux, M. le vice- président du CVL.

Membre absent excusé :

Madame la Provisure adjointe.

Le quorum étant atteint, le président du Conseil ouvre la séance à 16 h 40.

🔄 Adoption de l'ordre du jour de ce conseil d'établissement (Vote n° 1) :

Monsieur le Proviseur procède à la lecture de l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Installation du Conseil d'Etablissement pour l'année 2025-2026
- 3- Installation des Commissions et Conseils
- 4- Approbation du règlement intérieur du Conseil d'Etablissement et désignation des secrétaires de séance
- 5- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Etablissement extraordinaire du 2 octobre 2025
- 6- Proposition de missions particulières sur l'année scolaire 2025-2026
- 7- Présentation du PPMS
- 8- Proposition du calendrier scolaire 2026-2027
- 9- Point sur la rentrée scolaire 2025
- 10- Questions diverses

👏 **Vote** adoptant l'ordre du jour (**vote n° 1**)

👉 **votants** : 9

👉 pour : 9

👉 contre : 0

👉 (blanc) abstention : 0

Ordre du jour adopté

➔ Installation du Conseil d'Établissement pour l'année scolaire 2025-2026 :

A la demande de la représentante des parents d'élèves et avec l'accord de Monsieur le Proviseur, une suppléante des représentants des parents d'élèves (**Mme Berraz**) sera ajoutée.

➔ Installation des Commissions et Conseils (Vote n° 2) :

Conseil de discipline, conseil de la vie lycéenne, conseil de la vie collégienne, commission hygiène et sécurité CHS, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté CESC, cellule de formation continue CFC, commission d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail CHSCT.

Avec les modifications suivantes :

Conseil de discipline : Mme Rouzeau et Mme Mokrani

Comité hygiène et sécurité : Mme Mokrani

CVC : Remplacement de Mme Pizako par M.Elungu

CVL : Mme Hammadi, Mme Pizako + un membre SNES

CFC : M . Obiang comme suppléant / Mme Morales comme suppléante

👏 **Vote adoptant l'installation des commissions et conseils (vote n° 2)**

👉 **votants : 9**

👉 pour : 9

👉 contre : 0

👉 (blanc) abstention : 0

Installation des commissions et conseils validée

➔ Approbation du règlement intérieur du Conseil d'Établissement et désignation des secrétaires de séance (Vote N°3) :

Article 9 : « A la fin de chaque séance, un procès-verbal est établi sous la responsabilité du chef d'établissement dans les 2 semaines qui suivent le C.E., par le(la) secrétaire désigné(e) parmi les membres de l'administration et le(la) secrétaire adjoint(e) désigné(e) en début de séance alternativement parmi les représentants des parents et les représentants des personnels, comme suit : CE1 parents d'élèves / CE2 personnels enseignants / CE3 personnel administratif. »

Remarque d'une représentante des personnels :

La terminologie des membres du C.E n'est pas la même sur le règlement intérieur du C.E et sur le R.I du lycée.

Monsieur le Proviseur explique que la terminologie sera la suivante : « CE1 représentants des parents d'élèves / CE2 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation / CE3 représentants des personnels administratifs et de service. »

Article 10 : « Les procès-verbaux sont affichés dans les locaux de l'établissement pour une durée de 4 mois et sur le site internet. Les membres de la communauté éducative sont informés de la mise à disposition des procès-verbaux. »

Deux représentantes des personnels expriment le souhait d'une mise à disposition des PV de C.E dans la semaine qui suit sa validation en C.E, sur le site du lycée et dans le tableau d'affichage de l'administration.

M. le Proviseur adopte le fait que le P.V, voté en séance et signé par toutes les parties, soit affiché et diffusé sur le site du lycée dans les 7 jours.

👏 **Vote adoptant le R.I. du C.E. et désignation des secrétaires de séance (vote n°3)**

👉 **votants : 9**

👉 pour : 9

👉 contre : 0

👉 (blanc) abstention : 0

R.I. du C.E. validé

➤ Approbation du PV du C.E extraordinaire du 02/10/2025 (Vote n°4) :

👏 **Vote adoptant le PV du C.E. extraordinaire du 02/10/2025 (vote n°4)**

👉 **votants : 9**

👉 pour : 7

👉 contre : 2

👉 (blanc) abstention : 0

PV du C.E. du 02/10/2025 validé

➤ Proposition de missions particulières sur l'année scolaire 2025-2026 :

La représentante des parents d'élèves demande s'il existe une personne dédiée pour Parcoursup, dont les enjeux sont très grands pour les familles et élèves. Monsieur le Proviseur répond que Madame la CPE Lycée a en charge les inscriptions des élèves sur Parcoursup.

Madame la CPE Lycée explique le volet administratif de Parcoursup, à savoir la préinscription de tous les élèves de Terminale sur la plateforme. En effet, afin de pouvoir s'inscrire sur la plateforme, les élèves doivent être préinscrits, c'est chose faite, et comme nous n'avons pas l'application *Siècle* dans le réseau aefe, la préinscription de chaque élève est nécessaire et demande un certain temps. Madame la CPE Lycée a donc préinscrit les élèves de terminale sur la plateforme Parcoursup. Elle est également passée dans toutes les classes de Terminale pour informer les élèves sur le fait que les inscriptions, comme tous les ans, se feront en classe entière en janvier prochain.

Enfin, il est rappelé que nous avons une PRIO (personne ressource en information et orientation) en la personne de Madame la Documentaliste, pour les rendez-vous et conseils relatifs à l'orientation.

Mme la représentante des parents d'élèves insiste sur les difficultés rencontrées par les parents dans l'orientation de leurs enfants, en particulier via la plateforme Parcoursup. Devant la complexité extrême de cette plateforme, les parents demandent de l'aide et un accompagnement spécifique éventuellement par l'intervention d'un conseiller d'orientation comme c'est le cas dans de nombreux autres établissements.

👏 **Vote adoptant la proposition de missions particulières sur l'année 2025-2026 (vote n°5)**

👉 **votants : 9**

👉 pour : 7

👉 contre : 0

👉 (blanc) abstention : 2

La proposition de missions particulières sur l'année 2025-2026 est validée

➤ Présentation du PPMS :

Monsieur le Proviseur signale que deux exercices incendie ont déjà été effectués, le 2 octobre et le 14 novembre 2025. Un exercice PPMS (plan particulier de mise en sûreté) a également été mis en place le 3 décembre 2025, un autre est prévu en janvier 2026. Les constats sont les suivants : La sonorisation du lycée est à améliorer. Un système d'alerte est nécessaire vu la surface du lycée et le nombre d'élèves et d'adultes sur site.

Une demande de subvention sera demandée à l'AEFE, sur la base de devis. Pour rappel, des informations sur les règles de sécurité et postures à adopter en cas de danger sont accessibles sur le site du lycée pour les familles.

➤ Proposition du calendrier scolaire 2026-2027 :

👏 **Vote adoptant la proposition du calendrier scolaire 2026-2027 (vote n°6)**

👉 **votants : 9**

👉 pour : 9

👉 contre : 0

👉 (blanc) abstention : 0

Proposition du calendrier scolaire 2026-2027 validée

➤ Point sur la rentrée scolaire 2025 :

Monsieur le Proviseur indique que le lycée compte aujourd'hui 1173 élèves, soit 18 élèves de plus que l'année dernière. Les effectifs au lycée sont en augmentation, mais sont en baisse au collège. Par ailleurs, on constate moins de nouveaux inscrits. Enfin, on retrouve un équilibre financier, en étant à peu près au même niveau, en termes d'effectifs, qu'en 2021-2022. Au sujet des examens, nous avons 931 inscrits en 2025, nous en avons 996 en 2026. L'augmentation des tarifs n'a visiblement pas freiné les candidatures.

Mme la représentante des enseignants revient sur les échanges lors des conseils de classe faisant état de nombreux bavardages dans les classes de lycée sans doute liés à l'augmentation des effectifs par classe (entre 29 et 35).

M. le représentant élève relève le déséquilibre d'effectif entre les classes de spécialité SES à savoir, une classe de 33 élèves et deux autres classes de 15 élèves.

➔ **Questions diverses :**

Monsieur le Proviseur présente en préambule des questions diverses une convention de *partenariat découverte saison 2025-2026* avec la Comédie Française offrant la possibilité aux enseignants et élèves des tarifs avantageux et des ressources pédagogiques et numériques. Il s'agit d'une convention annuelle, renouvelable une fois. Ce partenariat est en lien avec le voyage à Paris proposé par les enseignantes de théâtre aux élèves qui suivent l'option.

👏 **Vote adoptant la convention de partenariat découverte saison 2025-2026 avec la Comédie Française (vote n°7)**

👉 **votants : 9**

👉 pour : 9

👉 contre : 0

👉 (blanc) abstention : 0

Convention de partenariat avec la Comédie Française validée

1.) Les parents souhaitent connaître les modalités de remplacement des professeurs en cas d'absence. Certains professeurs ont été absents et non remplacés (par exemple en 6^{ème} un professeur de mathématiques absent une semaine). De plus, en cas d'absence programmée ou qui va durer, les parents ne peuvent-ils pas être avertis ?

M. le Proviseur explique qu'il y a deux types d'absences, les absences institutionnelles (sorties ou voyages pédagogiques, formation continue, réunions ou conseils de classe) et les absences pour maladie. Les premières sont prévues et des remplacements mis en place. Les secondes ne sont pas prévisibles et peuvent se prolonger sans qu'il soit possible d'anticiper un remplacement. Exception faite des congés maternité pour lesquels des remplacements sont d'ores et déjà anticipés.

2.) Quelles décisions ont été prises suite à l'analyse de l'incident de bousculade au portail du lycée le 13 novembre dernier ?

Suite à l'incident du jeudi 13/11 à la sortie de 16 h, Monsieur le Proviseur indique qu'un défaut de surveillance est à l'origine de cette situation. Un rapport d'incident a été transmis à l'APE ainsi qu'à Monsieur le Conseiller de coopération et d'action culturelle, et le service sécurité de l'ambassade de France a été contacté. Les constats sont les suivants : le portail est à la bonne dimension pour l'effectif élèves du lycée, le service sécurité suggère toutefois la pose d'un boîtier sécurisé au niveau des entrées et sorties permettant l'accès à la clé du portail en cas d'urgence. Un travail sera fait en CHS, commission hygiène et sécurité, pour mener à bien ce projet de sécurisation des sorties d'élèves.

3.) Les parents s'interrogent sur l'absence de rencontre parents-professeurs au lycée. Y a-t-il une raison particulière ? Il y en a bien eu une au collège. D'ailleurs pour les années à venir, peut-être faudrait-il la planifier un peu plus tard dans l'année scolaire afin que les professeurs et les élèves se connaissent suffisamment. Il pourrait également y avoir plus de rencontres parents-professeurs en ciblant des objectifs de communication.

Monsieur le Proviseur précise qu'une réunion parents-professeurs a bel et bien eu lieu pour chaque niveau, 2^{des}, 1^{ères} et Terminales. Les équipes pédagogiques étaient chargées de donner des informations sur les programmes, les attentes, les enjeux. Aussi, les familles avaient et ont toujours la possibilité de prendre rendez-vous avec tel ou tel enseignant pour évoquer la situation particulière de leur enfant dans telle ou telle discipline. Monsieur le proviseur entend la demande des parents mais rappelle que les enseignants ne voient malheureusement pas souvent les parents qu'ils souhaiteraient rencontrer au moment des réunions parents-professeurs. Une représentante parent souligne l'importance de maintenir des rencontres individuelles entre parents et enseignants, comme cela se pratiquait les années précédentes, et estime que leur suppression n'est pas justifiée. Monsieur le Proviseur rappelle que l'organisation de ces rencontres relève de la responsabilité de l'établissement. Les représentants des parents d'élèves prennent acte de cette réponse sans y adhérer. Certains représentants des parents d'élèves prennent acte mais n'adhèrent pas.

4.) Les parents ont noté que les informations/notifications concernant les actions à mener sur Cyclades pour les inscriptions aux examens ont été très tardives. De plus, pour une grande partie des élèves de 1^{ère}, les spécialités inscrites n'étaient pas correctes et les parents ont reçu l'information à la dernière minute d'apporter une copie de la pièce d'identité. Pouvez-vous nous renseigner sur les raisons de ces délais très courts ?

La représentante des personnels administratifs explique que les pièces d'identité qui figurent sur Eduka ne sont pas toutes exploitables et que la DEC (Division des Examens et Concours) de Nantes demande impérativement ces documents, en bonne et due forme, pour les inscriptions des élèves aux examens.

Par ailleurs de nombreux élèves n'ont pas validé leur inscription à temps, alors que plusieurs messages ont été envoyés

leur rappelant de le faire, y compris lorsque les spécialités n'étaient pas toutes correctes.

La représentante des parents d'élèves indique que le délai de deux jours laissé entre la réception de l'information et la validation des inscriptions lui paraît trop court. Monsieur le Proviseur précise que ce délai est fixé par la DEC de Nantes et qu'il demeure raisonnable au regard des contraintes nationales.

5.) Quelles actions ont été menées à ce jour afin de remonter aux instances académiques/nationales la problématique de la date de l'épreuve anticipée de mathématiques ?

Après avoir rappelé les courriers et les échanges par mail du lycée vers les instances académiques, Monsieur le Proviseur précise que pour le moment l'épreuve de mathématiques aura bien lieu lundi 8 juin en après-midi, et les EAF, épreuves anticipées de français, en matinée. L'académie de Nantes a rappelé que le calendrier des examens est élaboré par le Ministère de l'Education Nationale. Le Gabon et 73 pays du réseau AEFÉ ont le même calendrier. Les raisons de ces examens le même jour sont d'ordre pratique et économique. La représentante des parents demande des précisions concernant les démarches entreprises au sujet du caractère jugé inéquitable de l'épreuve de mathématiques.

Monsieur le Proviseur indique qu'après saisine du Rectorat de Nantes, il a été rappelé que le calendrier du baccalauréat relève d'une décision ministérielle nationale et ne peuvent être modifiés localement.

Le COCAC précise avoir assisté aux échanges engagés par l'établissement et souligne que cette problématique est traitée à un niveau global par les instances compétentes.

La représentante des parents souhaite que le procès-verbal mentionne explicitement les démarches effectuées par l'établissement ainsi que les réponses obtenues.

Monsieur le Proviseur indique qu'un courrier a été adressé aux services concernés ainsi qu'au poste diplomatique de l'AEFE et précise qu'une réponse globale a été apportée.

6.) Certains parents nous ont fait part de leur insatisfaction concernant les modalités d'évaluation dans certaines disciplines. Ainsi, lorsqu'il s'agit de présentations, exposés, travaux de groupe, prestations collectives, les critères d'évaluations ne sont pas transmis aux élèves en même temps que la consigne. Cela entraîne une incompréhension de la notation. Le projet d'évaluation de l'établissement pourrait-il être transmis aux parents d'élèves ?

Pour toute question ou incompréhension, Monsieur le Proviseur invite les parents à demander aux enseignants des informations sur les modalités d'évaluation. Par ailleurs, le projet d'évaluation de l'établissement sera disponible sur le site du lycée.

7.) Y a-t'il eu un retour de Pronote concernant la possibilité de rajouter les parents élus en « contacts » dans l'onglet discussion de Pronote au même titre que les parents délégués de classe ?

Monsieur le Proviseur signale que l'opération n'est pas faisable actuellement mais suggère de soumettre cette proposition à *Index Education*.

La séance est levée à 19 h 10